



---

## 72<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale

5<sup>e</sup> commission

Point 134, 139 et 149 de l'ordre du jour

### **Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles : une nouvelle stratégie**

### **Special measures for protection from sexual exploitation and abuse: a new approach**

New York, le 8 mai 2016

Déclaration de la Suisse

---

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de m'adresser à vous au nom de la Suisse et du Liechtenstein.

Nous souhaitons tout d'abord saluer l'engagement du Secrétaire général en matière de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles comme présenté dans son rapport « Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles : une nouvelle stratégie ». Des milliers de personnes, s'acquittent chaque jour de manière exemplaire de leur mandat au service des Nations Unies, et contribuent à la mission importante de l'Organisation. Aussi, afin de préserver la qualité et l'intégrité de leur travail, nous devons nous assurer que les auteurs d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles soient tenus de rendre des comptes, et mener une action résolue afin d'éviter que de tels actes ne se reproduisent.

Nos délégations sont consternées par le nombre élevé d'allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles dans le contexte des missions sur le terrain, ainsi que par la fréquence avec laquelle les formes les plus graves de ces actes se répètent. Le fait que de tels crimes et fautes soient régulièrement passés sous silence, ce qui laisse supposer que le nombre de cas est en réalité bien plus élevé, ne peut qu'accroître notre inquiétude.

Madame la Présidente,

Nous aimerions souligner trois points que nous jugeons particulièrement importants.

---

Premièrement, nous saluons l'initiative du Secrétaire général de renforcer le soutien des Nations Unies aux victimes. Comme lui, nous estimons que les victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles doivent bénéficier d'une protection adéquate, d'une aide adaptée après les faits et d'un accès fiable à la justice. A cet égard, nous constatons un large potentiel d'amélioration. En effet l'aide aux victimes et leur protection doivent être une priorité absolue dans le contexte d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Nous sommes également convaincus que l'exploitation et les atteintes sexuelles – que leurs auteurs présumés travaillent ou non au service de l'ONU – représentent une forme de violence sexuelle en lien avec les conflits et qui que celles-ci doivent donc être adressées dans le cadre des politiques des droits de l'homme des Nations Unies. À cet égard, nous avons hâte de discuter des mesures proposées en matière d'aide aux victimes lors des prochaines négociations.

Deuxièmement, nous exhortons l'Organisation des Nations Unies d'adopter une approche unifiée à l'échelle de l'ensemble du système pour lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Dans son rapport, le Secrétaire général souligne l'importance de mesures homogènes à l'échelle du système. Par ailleurs, cette stratégie doit inclure tous les types de personnel, y compris le personnel en tenue, les fonctionnaires des Nations Unies et les experts en mission. Dans ce contexte, nous souhaitons rappeler le rapport du Comité consultatif publié en décembre dernier, qui reconnaît le besoin de cohérence à l'échelle de l'ensemble du système, et nous souhaitons insister plus particulièrement sur la recommandation préconisant la conduite à l'échelle de l'ensemble du système d'une évaluation des capacités actuelles et des exigences futures, ainsi que la formulation de nouvelles propositions.

Troisièmement, nous soutenons fermement tous les efforts visant à renforcer la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles ainsi que les processus d'enquête et d'établissement des responsabilités des actes en question. S'il est vrai que la prévention est un préalable essentiel pour réduire au strict minimum les risques d'actes criminels, les enquêtes sur les cas présumés sont tout aussi importantes afin d'assurer que les coupables rendent des comptes et les victimes obtiennent justice. Le principe de responsabilité est essentiel pour prévenir de futurs crimes et mettre fin à l'impunité. De plus, il faut impérativement veiller à ce que ces enquêtes soient conduites avec professionnalisme et dans le strict respect des normes de procédure régulière. Toutefois, la véritable obligation de reddition de comptes ainsi que l'application du principe de tolérance zéro concernent non seulement le système des Nations Unies, mais aussi les États membres, dont l'entière coopération et le plein engagement sont indispensables pour traiter efficacement ces questions.

Madame la Présidente,

Permettez-moi de conclure en insistant sur la nécessité absolue d'intensifier les efforts des Nations Unies et des États membres afin d'éradiquer toutes les formes d'exploitation et d'atteintes sexuelles au sein du système des Nations Unies.

Madame la Présidente, je vous remercie.

Madam Chair,

I have the honour to speak on behalf of Switzerland and Liechtenstein.

We would first like to welcome the Secretary-General's commitment to combat sexual exploitation and abuse as laid out in his report on *Special measures for protection from sexual exploitation and abuse: a new approach*. Thousands of people carry out their work in an exemplary manner every day on behalf of the United Nations and contribute to its important work. However, in order to safeguard the quality and integrity of their work, it is crucial that we ensure that those who commit sexual exploitation and abuse are held to account and we must take resolute action to prevent such acts from reoccurring.

Our delegations are dismayed by the high number of allegations of sexual exploitation and abuse in the context of field missions as well as the persistent recurrence of the most egregious forms of such acts. The fact that these crimes and acts of misconduct are regularly under-reported and that, therefore, the real numbers are likely to be much higher, only increases our concern.

Madam Chair,

We would like to highlight three points that we consider to be of particular importance:

First, we welcome the initiative of the Secretary-General to strengthen the support the United Nations gives to victims. We share his view that all victims of sexual exploitation and abuse must have adequate protection, appropriate assistance in its wake and reliable recourse to justice. We see much room for improvement in this regard. Indeed, victim assistance and protection must be a primary responsibility when dealing with sexual exploitation and abuse. We are further convinced that sexual exploitation and abuse, whether or not the alleged perpetrator is under United Nations command, is a form of conflict-related sexual violence to be addressed under the United Nations human rights policies. In this regard we look forward to discussing the proposed measures on victims' assistance in the upcoming negotiations.

Second, we strongly urge the United Nations to embrace a unified system-wide approach to combating sexual exploitation and abuse. The Secretary-General highlights in his report the importance of system-wide measures. Furthermore, it is important to address all types of United Nations personnel, including uniformed personnel, UN officials and experts on mission. In this regard we would like to recall the report of the Advisory Committee from last December in which it recognised the need for system-wide coherence, and we would like to particularly highlight the recommendation to conduct a system-wide assessment of current capacities and future requirements and to develop further proposals.

Third, we strongly support all efforts to strengthen the prevention of sexual exploitation and abuse as well as the investigation and the accountability for such acts. Indeed, while prevention is essential to reduce the risk of criminal acts to an absolute minimum in the first place, investigations into allegations are crucial to ensure accountability of the perpetrators and justice for the victims. Accountability is the key to deterring future crimes and to ending impunity. It is also crucial to ensure that investigations are conducted in a professional manner and that standards of due process are fully respected. However,

genuine accountability and the realisation of the zero tolerance policy concern not only the UN system, but also Member States, whose full cooperation and commitment are fundamental to successfully tackle these issues.

Madam Chair,

Let me conclude by highlighting the importance of further increasing efforts by the UN and Member States to eradicate sexual exploitation and abuse from the UN system.

Thank you, Madam Chair.